

# La carte UP PRIVILEGE

## **Soyez privilégiés ! Demandez la carte UP Privilège.**

Cette carte, annuelle et strictement personnelle, vous donne droit à 15 visites exceptionnelles. Elle est vendue au prix de 60€ (90€ pour un couple), adhésion à l'Université populaire en sus. Modalités pratiques, calendrier complet et souscription de la carte UP Privilège sur notre site internet [www.up-krutenau.com](http://www.up-krutenau.com)

Le Mont Sainte Odile	Jeu­di 6 sep­tembre 2018 à 14h30
Le Palais de Justice	Mardi 18 sep­tembre 2018 à 14h
Les Galeries Lafayette	Jeu­di 27 sep­tembre 2018 à 14h30 et 16h
Une caserne de pompiers	Jeu­di 4 oc­tobre 2018 à 14h30
Le Conservatoire de la santé	Jeu­di 8 nov­embre 2018 à 14h30
La Direction Européenne de la Qualité du Médicament	Jeu­di 15 nov­embre 2018 à 14h30
Le Musée de l'Avocat	Ven­dredi 11 jan­vier 2019 à 14h
Les Fonds anciens de la BNU et/ou atelier de restauration	Lundi 21 jan­vier 2019 à
Le Centre Européen de la Consommation, à Kehl	Mardi 29 jan­vier 2019 à 14h
L'Hôtel de Hanau-Lichtenberg (Hôtel de Ville de Strasbourg)	Mardi 12 fé­vrier 2019 à 15h
Le Strasbourg Jugendstil	Samedi 16 mars 2019 à 10h
L'église Saint-Thomas	Samedi 23 mars 2019 à 10h
Le Conservatoire des Arts Graphiques à Ribeauvillé	Ven­dredi 26 avril 2019 à 14h30
L'orgue et le Musée du Collège Episcopal Saint-Etienne	Lundi 13 mai 2019 à 16h
Woerth, les sites de la guerre de 1870/71	Samedi 18 mai 2019 à 14H30



# Informations aux adhérents

## Droit de rétractation du consommateur

En vertu des articles L121-18 à L121-20-2, L121-20-4, R121-1 et R121-1-1 du Code de la consommation, **le consommateur** qui achète un bien ou une prestation de service à distance **dispose d'un délai de 14 jours francs pour changer d'avis sur son achat.**

S'il se rétracte, il n'a pas :

- à donner de motifs,
- ou à payer des pénalités.

Pour les prestations de services, le délai court à partir de l'acceptation de l'offre. Le jour qui sert de point de départ ne compte pas. Lorsque le délai s'achève un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

En cas de litige, c'est au consommateur de prouver qu'il a bien respecté le délai de rétractation légal. Il peut le faire par tout moyen.

Toutefois, **le droit de rétractation n'existe pas pour les contrats qui portent sur des prestations de restauration et de loisirs, qui sont fournies à une date ou selon une périodicité déterminée** (exemple : conférences, visites-conférences, cours de cuisine, dîners-conférences, etc.).

En cas d'usage du droit de rétractation, l'Université Populaire de la Krutenau doit rembourser le consommateur de la totalité des sommes versées, dans les meilleurs délais, **et au plus tard dans les 30 jours qui suivent la date de rétractation.** L'Université Populaire de la Krutenau peut aussi proposer un avoir ou un échange. Toutefois, le consommateur est libre de refuser et peut exiger le remboursement.

## Délivrance d'une facture

Dès réception de votre règlement, nous vous adresserons une facture détaillée sur simple demande.

## Remboursement

Les demandes de remboursement des auditeurs ne seront effectuées que selon les modalités suivantes :

- Elles sont de droit en cas de décès d'un proche ou en cas d'hospitalisation
- Elles sont laissées à l'appréciation du Président de l'Université Populaire de la Krutenau dans les autres cas.

Une retenue de 20% sera alors appliquée